

Accusé de réception en préfecture
049-200068955-20251204-2025-12-08-DE
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

**ANJOU
LOIR &
SARTHE**
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 04 décembre 2025

DELIBERATION

N°2025-12-08

En exercice: 43

Présents : 34

Votants : 38

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Approbation du
zonage assainissement**

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre

Le Conseil communautaire Anjou Loir et Sarthe, dûment convoqué par mail le 27 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Villa Cipia à SEICHES, sous la présidence de M. Jean-Jacques GIRARD.

Membres du Conseil communautaire :

Présents :

Christine RICHARD (Baracé) , Jacques BLONDET (Cheffes) , Marc DUTRUEL (Cheffes) , Paul RABOUAN (Cornillé les Caves) , Jean-Philippe GUILLEUX (Corzé) , Alain DELECOLLE (Corzé) , Annie PINARD (Corzé) , Gérard CHOUMETTE (Durtal) , Martine DESMARRES (Durtal) , Pascal FARION (Durtal) , Anne JOUIS (Durtal) , David LAGLEYZE (Etriché) , Marie-Pierre RIGAUD (Etriché) , Sylvie PESNEL (Huillé - Lézigné) , Henri LEBRUN (Huillé - Lézigné) , Jean-Pierre BEAUJOIN (Jarzé Villages) , Marc BERARDI (Jarzé Villages) , Sylvie HEUVELINE (Jarzé Villages) , Elisabeth MARQUET (Jarzé Villages) , Marc SOREAU (Marcé) , Nadine ROBIN (Marcé) , Gérard CHASSOULIER (Montigné les Rairies) , Evelyne GRIMAUT (Montreuil sur Loir) , Jean-Marie CARDOEN (Morannes/Sarthe Daumeray) , Jean-Luc DAVY (Morannes/Sarthe Daumeray) , Sylvie LECOURT (Morannes/Sarthe Daumeray) , Jean-Paul BEAUMONT (Seiches sur le Loir) , Olivier CAILLEAU (Seiches sur le Loir) , Thierry de VILLOUTREYS (Seiches sur le Loir) , Francette GRIFFON (Seiches sur le Loir) , Martine BOLZE (Tiercé) , Séverine CHEVE (Tiercé) , Jean-Jacques GIRARD (Tiercé) , Xavier PRADES (Tiercé)

Absents Excusés:

Jean-Paul BOMPAS (La Chapelle St-Laud) , Patrick LANCELOT (Les Rairies) , Xavier de RICHEMONT (Morannes/Sarthe Daumeray) , Gildas MAREK (Sermaise) , Olivier LOUISET (Tiercé)

Absents représentés :

Marie-Christine ORSINI (Durtal) à Martine DESMARRES (Durtal)
Joëlle CHARRIER (Les Rairies) à Jean-Jacques GIRARD (Tiercé)
Françoise DIARD (Morannes/Sarthe Daumeray) à Marie-Pierre RIGAUD (Etriché)

Véronique RENAUDON (Tiercé) à Martine BOLZE (Tiercé)

Le plan de zonage d'assainissement a pour objectif de proposer sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, les filières d'assainissement appropriées.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local intercommunal d'Urbanisme, la CCALS a décidé d'actualiser les zonages d'assainissement des communes de son territoire.

Un bureau d'études spécialisé a été missionné afin de réaliser l'étude préalable de la mise à jour des zonages d'assainissement existants.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) rendu le 13 avril 2023.

A l'issue de cette actualisation, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement au projet de zonages d'assainissement et a décidé sa mise à l'enquête publique, par délibération n°2024-11-09 du 7 novembre 2024.

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zonages d'assainissement soumis à enquête publique.

Considérant le rapport et les conclusions des Commissaires enquêteurs,

Considérant les recommandations du rapport des conclusions motivées des Commissaires enquêteurs,

Considérant que les zonages d'assainissement tels qu'ils sont présentés au Conseil communautaire sont prêts à être approuvés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

1) D' APPROUVER le zonage d'assainissement de chacune des 17 communes du territoire intercommunal tels qu'annexés à la présente,

2) DIRE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-6 à R.123-23 du Code de l'Environnement, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

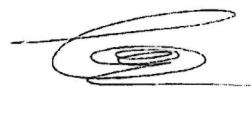
3) DIRE que les zonages d'assainissement approuvés sont tenus à disposition du public,

- Dans chaque mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- A la Préfecture de Maine-et-Loire,

4) DIRE que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité précitées.

Pour extrait certifié conforme,
A Tiercé, le 05/12/2025

La secrétaire de séance
Sylvie LECOURT



Le Président
Jean-Jacques GIRARD



Date de publication : 10/12/25

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.